

Pour mieux connaître l'état de la situation de l'itinérance

Guide sur l'énumération de l'itinérance hébergée au Québec

23 avril 2024

Collaboratrices et collaborateurs

Direction

Marie-Louise Beaulieu-Bourgeois, ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)

Julie Soucy, MSSS

Andrea Bilodeau, par intérim, MSSS

Sonia Marcoux, Institut national de santé publique du Québec (INSPQ)

Coordination et rédaction

Marie-Andrée Gourde, MSSS

Jocelyn Gadbois, MSSS

Julie Leduc, MSSS

Romane Rancourt-Vanier, MSSS

Jérémie Sylvain-Morneau, INSPQ

Mélanie Tessier, INSPQ

ÉDITION :

La Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux

Le présent document s'adresse spécifiquement aux intervenants du réseau québécois de la santé et des services sociaux et n'est accessible qu'en version électronique à l'adresse :

www.msss.gouv.qc.ca, section **Publications**

Le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte

Dépôt légal – 2024

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN : 978-2-550-97363-8 (version PDF)

Tous droits réservés pour tous pays. La reproduction, par quelque procédé que ce soit, la traduction

ou la diffusion de ce document, même partielles, sont interdites sans l'autorisation préalable des Publications du Québec. Cependant, la reproduction de ce document ou son utilisation à des fins personnelles, d'étude privée ou de recherche scientifique, mais non commerciales, sont permises à condition d'en mentionner la source.

© Gouvernement du Québec, 2024

Au sujet du guide

Ce guide s'adresse aux coordonnateurs régionaux du prochain exercice d'énumération de l'itinérance hébergée au Québec, ainsi qu'à tous les partenaires appelés à contribuer dans le cadre de cet exercice. Outre les précisions sur les objectifs d'un tel exercice (et, *a contrario*, sur ce qu'il ne vise pas), ce guide présente la méthodologie adoptée et des indications sur les actions à mettre en œuvre tant avant la journée de l'énumération que le jour même et les jours suivants.

Le présent guide s'inspire grandement des documents suivants :

- [Guide sur le dénombrement des personnes en situation d'itinérance au Québec Tout le monde compte 2022](#)
- [Rapport de dénombrement 2022](#)
- Guide [Tout le monde compte : un guide sur les dénombrements ponctuels au Canada](#)¹, élaboré initialement par le ministère de l'Emploi et du Développement social du Canada.

Le présent guide s'inspire également de la [Trousse d'outils sur les dénombrements ponctuels](#), proposée par l'Observatoire canadien sur l'itinérance².

Ce guide se veut un outil de référence pour la mise en œuvre de l'énumération de l'itinérance hébergée au Québec dans toutes les régions au Québec pour l'année 2024.

Des documents complémentaires seront accessibles en ligne, sur le site Web du ministère de la Santé et des Services sociaux, à l'adresse suivante :

<https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/itinérance/donnees-itinerance/#enumeration-itinerance-hebergee>.

Un merci particulier à l'équipe de l'Institut national de santé publique du Québec qui a été d'un grand soutien dans la rédaction des différents rapports.

1. (CANADA) MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL, *TOUT LE MONDE COMPTE : UN GUIDE SUR LES DÉNOMBREMENTS PONCTUELS AU CANADA*, ÉDITION 3.1, [FORMAT PDF], [GATINEAU, QUÉBEC], MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL DU CANADA, 2017, 78 p.

[https://publications.gc.ca/collections/collection_2017/edsc-esdc/Em12-9-2017-fra.pdf].

2. Jesse DONALDSON, Alina TURNER et Steve GAETZ, *Trousse d'outils sur les dénombrements ponctuels*, [Format PDF], [Toronto], Observatoire canadien sur l'itinérance, 2017, [iv], 85 p.

[https://www.homelesshub.ca/sites/default/files/FR_PiT_Count_Toolkit.pdf].

Table des matières

1.	MISE EN CONTEXTE.....	1
2.	STRUCTURE DE GOUVERNANCE.....	3
	2.1 SÉLECTION DU COORDONNATEUR OU DE LA COORDONNATRICE RÉGIONAL.....	4
	2.2 FORMATION DU COMITÉ RÉGIONAL DE RÉALISATION DE L'ÉNUMÉRATION.....	4
	2.3 CANAL DE COMMUNICATION.....	5
	2.4 LISTE DE DIFFUSION.....	5
3.	OBJECTIFS DE L'ÉNUMÉRATION.....	7
4.	CATÉGORIE ET TYPES DE LIEUX.....	9
	4.1 TABLEAU DES TYPES DE LIEUX.....	9
	4.2 POPULATIONS NON VISÉES PAR L'ÉNUMÉRATION.....	14
	4.3 NOTE SPÉCIFIQUE AUX HALTES-CHALEUR.....	14
5.	MÉTHODOLOGIE DE L'ÉNUMÉRATION.....	15
	5.1 DRESSER L'INVENTAIRE DES POINTS DE SERVICE DES RESSOURCES D'HÉBERGEMENT.....	15
	5.2 PÉRIODE COUVERTE.....	16
	5.3 RECUEILLIR LES DONNÉES DU 23 AVRIL.....	16
	5.4 COLLECTE DE DONNÉES AUPRÈS DES CENTRES DE RÉADAPTATION EN DÉPENDANCE.....	16
	5.5 COLLECTE DE DONNÉES AUPRÈS DES CENTRES HOSPITALIERS.....	16
	5.6 COLLECTE DE DONNÉES AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE DÉTENTION PROVINCIAUX.....	17
	5.7 COLLECTE DE DONNÉES AUPRÈS DES QUARTIERS CELLULAIRES DES POSTES DE POLICE.....	17
6.	APRÈS L'ÉNUMÉRATION.....	17
	6.1 PARTICIPATION À UNE RENCONTRE NATIONALE POST-ÉNUMÉRATION.....	17
7.	AIDE-MÉMOIRES.....	19
	7.1 CALENDRIER : PLAN DE TRAVAIL SOMMAIRE.....	19
	7.2 CALENDRIER : INVENTAIRE DES POINTS DE SERVICES DES RESSOURCES D'HÉBERGEMENT.....	20
	7.3 CALENDRIER : COLLECTE DES DONNÉES DU 23 AVRIL.....	21
	7.4 SOMMAIRE – COLLECTE DE DONNÉES POUR L'ÉNUMÉRATION 2024 AU QUÉBEC*.....	22
	7.5 QUESTIONS DU SONDAGE VOXCO.....	27

1. Mise en contexte

Dans le [Plan d'action interministériel en itinérance 2021-2026](#) rendu public en 2021, le MSSS annonçait qu'un nouvel exercice de dénombrement des personnes en situation d'itinérance visible aurait lieu, notamment « pour avoir un état de la situation postpandémique³ ». Cet exercice, réalisé le 11 octobre 2022, était indispensable à la réalisation de deux des projets inscrits à l'action 13 du Plan d'action, soit : 1) le plan de surveillance thématique sur l'itinérance ; 2) le Troisième portrait de l'itinérance au Québec.

Le 21 décembre 2023, le MSSS annonçait qu'un exercice d'énumération de l'itinérance hébergée serait déployé au mois d'avril 2024, et ce, dans l'ensemble des régions du Québec. Comparativement à un exercice de dénombrement des personnes en situation d'itinérance visible, l'énumération se veut une formule de collecte de données administratives, donc allégée, permettant d'élargir les connaissances sur les ressources qui offrent de l'hébergement à des personnes en situation d'itinérance et d'obtenir des données à jour sur la réalité de l'itinérance hébergée.

Contrairement à l'exercice de dénombrement, l'énumération ne prévoit pas de sillonnage dans les lieux extérieurs pour obtenir des données sur l'itinérance de rue et ne prévoit pas non plus de passation de questionnaires auprès de personnes en situation d'itinérance. De fait, la démarche d'énumération se veut respectueuse de la charge actuelle des organismes communautaires et du réseau de la santé et des services sociaux. Il est à noter que le travail d'inventaire des ressources qui offrent des services d'hébergement aux personnes en situation d'itinérance, lié à l'énumération, permettra notamment de contribuer à définir le continuum des services d'hébergement et de logements.

À titre indicatif, le prochain exercice de dénombrement des personnes en situation d'itinérance visible complet se tiendra au printemps 2025.

Les travaux relatifs au plan de surveillance thématique sur l'itinérance s'inscrivent plus largement dans le Plan national de surveillance de l'état de santé de la population et de ses déterminants. Le plan thématique vise à structurer la surveillance du phénomène de l'itinérance par l'obtention de renseignements et de données notamment nécessaires à la prise de décision, ou pour informer la population. Les exercices de dénombrement et d'énumération représentent des sources de données essentielles à ce plan de surveillance thématique.

3. MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, *Plan d'action interministériel en itinérance 2021-2026 : s'allier devant l'itinérance*, [Format PDF], [Québec], ministère de la Santé et des Services sociaux, Direction des communications, 2021, p. 41.

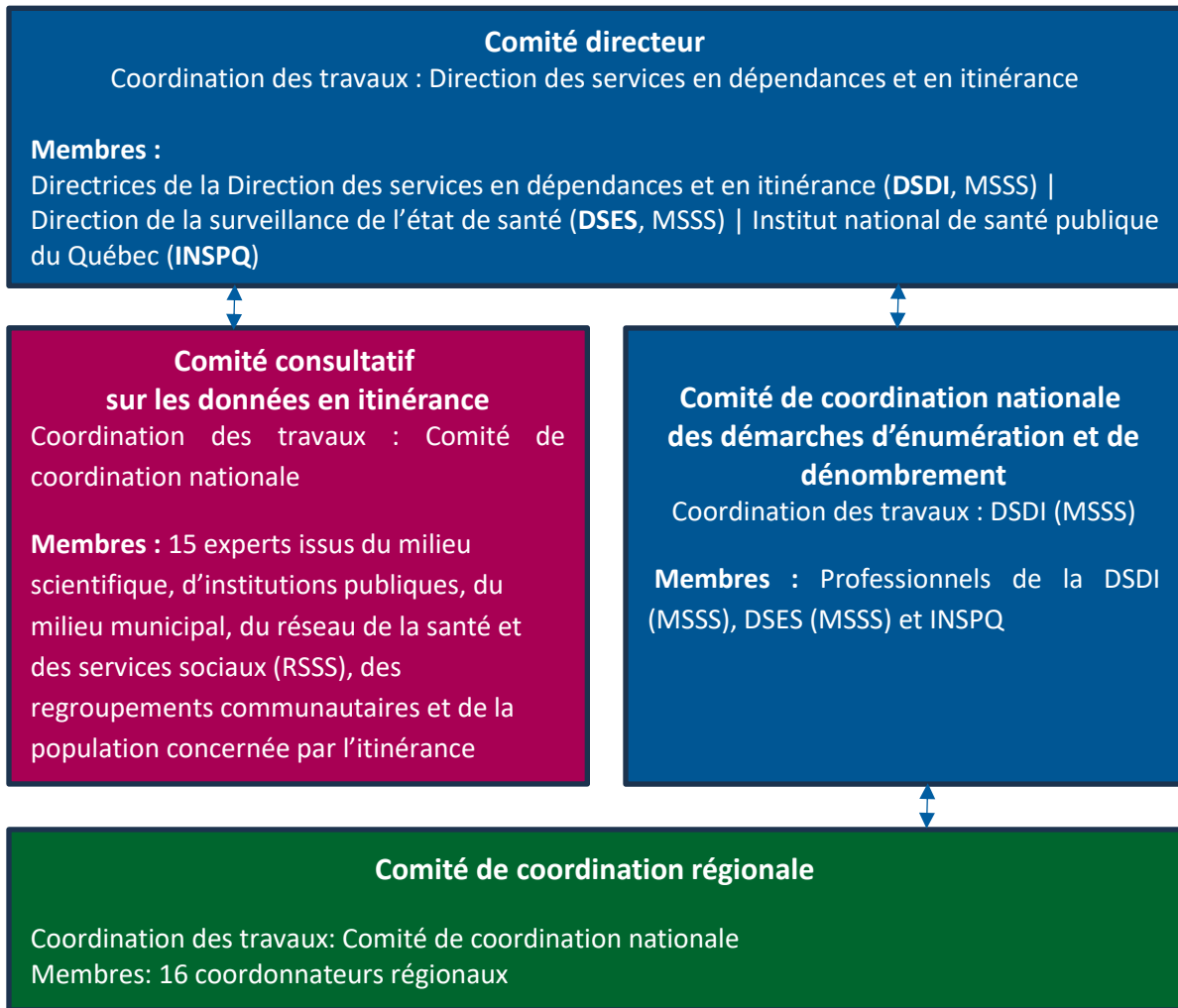
[<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2021/21-846-01W.pdf>].

Guide sur l'énumération de l'itinérance hébergée au Québec

Les résultats obtenus dans les différents exercices d'énumération 2024 et de dénombrement (2022 et 2025) serviront à brosser le troisième portrait de l'itinérance au Québec, lequel sera l'occasion de synthétiser les connaissances les plus récentes et d'élargir la compréhension du phénomène de l'itinérance. Les données recueillies à l'occasion de l'énumération constitueront de la matière pour esquisser d'importantes lignes du portrait et suivre l'évolution dans le temps. En effet, on souhaite notamment pouvoir comparer certaines données du prochain exercice d'énumération avec celles issues de la démarche de dénombrement effectuée en 2022.

2. Structure de gouvernance

Afin de s'assurer de mener à bien l'énumération, le MSSS s'est doté d'une structure de gouvernance dont il a précisé les mandats et les rôles de chacune des instances qui la composent.



Sur le plan national, différentes directions du MSSS participent à la réalisation de l'énumération, soit la Direction des services en dépendance et en itinérance (DSDI), la Direction de la surveillance de l'état de santé (DSES) ainsi que la Direction des communications. La DSDI peut compter sur une coordonnatrice nationale, laquelle est soutenue par une professionnelle de la DSES. Leur rôle est central dans la création d'outils, l'organisation de la collecte de données et la mobilisation des différents partenaires. Dans le cadre de l'énumération 2024, le mandat de réfléchir à la méthodologie, d'analyser les données recueillies et de rédiger le rapport final (en collaboration avec le MSSS) a été confié à l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ).

Le **comité consultatif sur les données en itinérance**, composé d'expertes et d'experts issus de différents milieux a pour principal mandat à la fois de contribuer à l'élaboration et à l'amélioration de la méthode et de se prononcer sur son opérationnalisation. En outre, il doit s'assurer que toute la méthodologie utilisée respecte la méthode scientifique et la réalité de l'itinérance au Québec, s'assurer également de la validité des données recueillies et, enfin, prendre en compte les besoins énoncés dans le plan de surveillance thématique en itinérance.

Le **comité de coordination régionale** veille à assurer une harmonisation de la démarche sur le plan national. C'est par l'entremise de cette instance que les orientations ministérielles sont communiquées aux coordonnateurs régionaux.

Sur le plan régional, les centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS) ainsi que les centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS) ont le mandat de collaborer avec le MSSS à la réalisation de l'énumération, notamment en soutenant les différentes activités de collecte de données et en mobilisant les acteurs concernés par la question sur leur territoire. Les établissements nomment un coordonnateur régional et mettent en place un comité régional de soutien. Le comité sera notamment appelé à émettre des recommandations sur des aspects de l'exercice tels que les partenaires à solliciter, ainsi que les stratégies auxquelles recourir pour obtenir l'adhésion de certaines ressources.

2.1 Sélection du coordonnateur ou de la coordonnatrice régional⁴

Le coordonnateur joue un rôle crucial pour assurer le bon déroulement du dénombrement. On recherchera les compétences et les qualités suivantes chez la personne qui assumera la fonction de coordonnateur :

- être capable d'exercer un leadership mobilisateur ;
- avoir déjà coordonné efficacement des projets communautaires ou de grande envergure ;
- avoir une connaissance de la question de l'itinérance, tenant compte de la réalité de l'itinérance dans la collectivité ciblée (ex.: jeunes, femmes, Autochtones) ;
- avoir déjà établi des rapports avec des intervenants communautaires clés ;
- avoir de la facilité à communiquer ;
- avoir la capacité de travailler en équipe et de composer avec des situations complexes ;
- être capable de travailler sous pression et prêt à travailler de longues heures durant les semaines qui précèdent le dénombrement ;
- avoir démontré de l'autonomie, un sens de l'initiative et un bon sens des responsabilités.

2.2 Formation du comité régional de réalisation de l'énumération

Sous la responsabilité du CISSS ou du CIUSSS, le comité régional a pour mandat de soutenir la réalisation de l'énumération à l'échelle de la région. L'expertise de ses membres concernant les réalités régionales de l'itinérance sera mise à profit. Le comité sera notamment appelé à formuler

4. Voir OBSERVATOIRE CANADIEN SUR L'ITINÉRANCE, *op. cit.*, p. 10-11.

des recommandations sur différents aspects tels que les partenaires à solliciter ainsi que les stratégies visant à favoriser l'adhésion de certaines ressources, notamment.

La composition du comité régional proposée est la suivante : des représentants du CISSS ou du CIUSSS, de la Direction régionale de la santé publique, des ressources communautaires (organismes s'occupant de l'hébergement d'urgence, des femmes victimes de violence, de dépendance ou des Autochtones, etc.), du milieu municipal ainsi que des personnes ayant connu une situation d'itinérance. La composition du comité régional pourra être revue en fonction de l'avancement des travaux et des particularités régionales.

2.3 Canal de communication

Avant, pendant et après l'exercice, un canal de communication intitulé **Coordonnateurs énumération et dénombrement** du TEAMS *MSSS-Dossiers Itinérance-Répondants* permettra aux membres du comité de coordination régionale et au MSSS le partage d'informations et de documents.

2.4 Liste de diffusion

Une liste de diffusion aux membres du comité de coordination est tenue à jour par le MSSS. Cette liste, disponible dans les fichiers du canal de communication mentionné ci-dessus, est partagée avec l'ensemble des coordonnateurs et coordonnatrices régionaux, permettant la mise à jour en continu.

3. Objectifs de l'énumération

L'énumération permet de faire la lumière sur l'offre de services d'hébergement qui s'adresse aux personnes en situation d'itinérance. Elle se penche plus spécifiquement sur l'itinérance hébergée, c'est-à-dire une situation dans laquelle une personne qui n'a pas de domicile permanent et sécuritaire se trouve dans une structure d'hébergement d'urgence, temporaire et autres ressources d'hébergement et de logement transitoires pendant une nuit donnée (soit le 23 avril 2024).

L'exercice vise cinq objectifs principaux :

- **dresser l'inventaire** des points de services des ressources d'hébergement ;
- **recueillir des données administratives** sur lesdites ressources (ex. : nombre de places disponibles, nombre de personnes hébergées) ;
- **estimer** le nombre de personnes en situation d'itinérance visible qui sont hébergées dans ces ressources ;
- **comparer** certains nombres estimés avec les exercices de dénombrement précédents ;
- **dresser l'inventaire des haltes-chaleur ouvertes en période hivernale et recueillir des données administratives au sein de celles ouvertes entre 20 h le 23 avril à 7 h le 24 avril.**

L'énumération permettra d'obtenir certaines mesures comparables dans le temps et aidera à suivre l'évolution du phénomène de l'itinérance. Par ailleurs, il faut bien garder en tête que l'énumération constitue un outil de mesure parmi d'autres. C'est pourquoi, au Québec, l'énumération s'inscrit dans une démarche plus large – qui sera présentée dans le Troisième portrait de l'itinérance au Québec – visant à nous amener, à partir d'une diversité de données complémentaires ayant des sources variées, à avoir une compréhension globale de l'itinérance, incluant ses dimensions historiques, sociales et géographiques ainsi que la diversité de ses visages.

L'exercice d'énumération ne vise toutefois **pas** à :

- **Recueillir des renseignements auprès des personnes en situation d'itinérance** au moyen d'un questionnaire. L'énumération ne fournit pas des renseignements sur les données démographiques et d'autres caractéristiques de ces personnes, telles que leur historique d'itinérance.
- **Dénombrer les personnes qui vivent en situation d'itinérance cachée** (par exemple : les personnes hébergées temporairement chez d'autres, sans avoir leur propre domicile fixe).
- **Dénombrer les personnes en situation d'itinérance visible dans les lieux extérieurs** : rue ou dans un lieu non conçu pour l'habitation humaine, sans avoir de domicile fixe.
- **Énumérer l'ensemble des personnes en situation d'itinérance dans une collectivité au fil du temps**. En mettant l'accent sur une seule nuit, l'énumération n'inclura pas certaines personnes qui étaient ou seront en situation d'itinérance épisodique avant ou après le jour du dénombrement. Celui-ci fournira plutôt une estimation du nombre de personnes qui sont en situation d'itinérance hébergées à un moment précis. Cette limite s'applique également à l'offre de service disponible, qui représentera la situation spécifique du 23 avril 2024.

4. Catégorie et types de lieux

Plus précisément, l'énumération vise à estimer les personnes se trouvant dans les catégories de lieux suivantes.

4.1 Tableaux des types de lieux

A. Points de service dans lesquels on retrouve des personnes domiciliées et en situation d'itinérance.		
<p>Pour les distinguer, le sondage VOXCO permettra de comptabiliser uniquement les personnes en situation d'itinérance dans ces points de service.</p>		
Type de lieu	Modification par rapport à 2022	Définition
Hébergement en dépendance (RHD)	<p>Changement de libellé En 2022, la catégorie se nommait <i>Centre de thérapie</i></p>	Lieu d'accueil où sont offerts par un exploitant des services de gîte ainsi que des services de soutien pouvant prendre diverses formes, soit la thérapie, la réinsertion sociale, l'aide et le soutien à la récupération à la suite d'une intoxication ou l'aide et le soutien à la désintoxication, et ce, dans le cadre d'une mission en dépendance ou, si l'intervention en dépendance n'est pas la seule mission de l'exploitant, dans le cadre d'un programme d'intervention structuré en la matière (définition de LégisQuébec, 2023, dans MSSS, 2023)
Centre de crise		Ce terme « désigne un lieu où une personne sera hébergée dans le contexte d'un processus d'intervention de crise. Le principal objectif est d'aider la personne à résoudre la crise et non à acquérir une stabilité résidentielle. À la fin du processus d'intervention, la personne quitte les lieux. Ce type d'hébergement peut accueillir différentes personnes en situation de crise. Il n'inclut pas de bail.
Mixte – Hébergement en dépendance et centre de crise	<p>Changement de libellé En 2022, la catégorie se nommait <i>Mixte - Centre de thérapie et centre de crise</i></p>	Point de service qui offre dans une même installation de l'hébergement en dépendance et un centre de crise.
Ressources de transition pour personnes contrevenantes	Nouvelle catégorie	Les données portant sur le nombre de personnes en situation d'itinérance hébergées dans une ressource de transition pour personnes contrevenantes seront colligées par le ministère de la Sécurité publique (MSP).

A. Points de service dans lesquels on retrouve des personnes domiciliées et en situation d'itinérance.

Pour les distinguer, le **sondage VOXCO** permettra de comptabiliser uniquement les personnes en situation d'itinérance dans ces points de service.

Type de lieu	Modification par rapport à 2022	Définition
Centre de réadaptation en dépendance (centre de réadaptation pour les personnes ayant une dépendance)		Établissement de santé et de services sociaux fusionné à un centre intégré de santé et de services sociaux ou à un centre intégré universitaire de santé et de services sociaux dont la mission « comprend les services du programme régional d'évaluation spécialisée, les services de réadaptation externes et avec hébergement, la réinsertion sociale, la gestion de l'intoxication, les services externes intensifs de gestion du sevrage et les services de gestion du sevrage avec hébergement sous supervision psychosociale, ainsi que le soutien à l'entourage des personnes dépendantes » (MSSS, 2018 : 40). Dans ce rapport, il est plus spécifiquement question des centres qui offrent de l'hébergement.

B. Points de service où toutes les personnes hébergées le soir du 23 avril 2024 seront considérées comme étant en situation d'itinérance.

Le **sondage VOXCO** permettra de déterminer le nombre de places (lits) d'hébergement offertes par l'organisme.

Type de lieu	Modification par rapport à 2022	Définition
Hébergement d'urgence		Point de service offrant une installation conçue pour répondre aux besoins immédiats des personnes qui sont sans abri . Un hébergement d'urgence peut s'adresser à des sous-populations particulières, telles que les femmes, les familles, les jeunes ou les Autochtones. Habituellement, ces ressources imposent peu de critères d'admissibilité et elles offrent des installations de dortoirs ou des chambres ainsi que des commodités partagées. Souvent, elles s'attendent à ce que les personnes hébergées partent le matin venu, mais certaines ressources leur permettent de rester sur les lieux plus d'une nuit . Ces installations peuvent ou non offrir de la nourriture, des vêtements et d'autres services. Il peut s'agir d'un hôtel ou d'un motel dans le cas où un organisme a conclu une entente avec celui-ci pour répondre aux besoins d'hébergement d'urgence des personnes en situation d'itinérance du secteur.

B. Points de service où toutes les personnes hébergées le soir du 23 avril 2024 seront considérées comme étant en situation d'itinérance.

Le sondage VOXCO permettra de déterminer le nombre de places (lits) d'hébergement offertes par l'organisme.

Type de lieu	Modification par rapport à 2022	Définition
Hébergement de transition		Point de service qui offre de l'hébergement de façon temporaire dans le cadre d'un projet ou d'un programme visant à accompagner la personne vers la stabilité résidentielle. La durée des séjours y est limitée.
Logement de transition	Nouvelle catégorie. En 2022, les logements et les hébergements de transition étaient combinés en une seule catégorie, soit « Ressource de transition ».	Point de service qui offre des logements, de façon temporaire, à des personnes seules, en couple ou en famille, dans le cadre d'un projet ou d'un programme visant à accompagner la personne vers la stabilité résidentielle. La durée des séjours y est limitée.
Mixte – Hébergement d'urgence, hébergement de transition et/ou logement de transition	Modification de la catégorie : Comme la catégorie « ressource de transition » de l'exercice de 2022 a été modifiée, la catégorie mixte a en cohérence été modifiée pour inclure les logements de transition.	Point de service qui offre dans une même installation de l'hébergement d'urgence et de transition. Ces points de services peuvent également offrir des logements de transition. L'offre de services varie.
Violence 1 ^{re} étape		Une maison d'hébergement de première étape est une ressource qui offre aux personnes victimes de violence conjugale, et à leurs enfants, un milieu de vie sécuritaire et accueillant ainsi que toute une gamme de services dont le but premier est de permettre aux personnes de reprendre du pouvoir sur leur vie. Ces services incluent : l'hébergement sécuritaire, l'écoute téléphonique, des consultations externes, des interventions individuelles et de groupe, de l'intervention jeunesse, de l'information ainsi que de l'accompagnement dans les démarches (logement, aide sociale, recours juridiques, etc.). La durée de séjour varie de quelques jours

B. Points de service où toutes les personnes hébergées le soir du 23 avril 2024 seront considérées comme étant en situation d'itinérance.

Le sondage VOXCO permettra de déterminer le nombre de places (lits) d'hébergement offertes par l'organisme.

Type de lieu	Modification par rapport à 2022	Définition
		à trois mois bien que depuis quelques années on observe une augmentation de la durée de séjour (cas plus complexes ou démarches plus longues) » (Latimer et Bordeleau, 2019 : 202).
Violence 2 ^e étape		Une maison de deuxième étape offre un logement transitoire, abordable et confidentiel aux personnes victimes de violence conjugale et à leurs enfants. Sa mission est d'intervenir dans un contexte post-séparation, lorsque les personnes décident de quitter définitivement leur conjointe ou conjoint violent. Les services offerts sont variés : intervention individuelle et de groupe, orientation vers d'autres ressources et accompagnement, soutien dans les démarches, élaboration de scénarios de protection. Ils permettent aux personnes d'avoir le temps, en toute sécurité, de reprendre leur vie en main. La durée de séjour est variable d'une maison à l'autre (de 3 à 24 mois), la moyenne provinciale se situant à plus ou moins 9 mois.
Mixte – Violence 1 ^{re} et 2 ^e étapes		Point de service qui offre dans une même installation de l'hébergement de première et de deuxième étapes.
Halte-chaleur ⁵		Haltes-chaleur, haltes climatiques ou leur équivalent: Lieu à haut seuil d'accessibilité et de tolérance, où les personnes en situation de vulnérabilité peuvent venir pour se reposer et se protéger, entre autres face aux conditions climatiques (froid, chaleur extrême, pluie, etc.). Ces lieux offrent souvent divers services gratuits (repas ou collations, douche, vestiaire) et parfois de l'hébergement. Ces lieux peuvent être permanents ou temporaires et être gérés par des organismes communautaires, des établissements ou par les municipalités avec des partenariats de services.

⁵ Voir les particularités applicables à ce type de lieu au point 4.3 « Note spécifique aux haltes-chaleur »

C. Lieu dans lequel on retrouve des personnes domiciliées et en situation d'itinérance.

Le système d'information déployé dans le lieu permettra de les distinguer. **Aucun sondage VOXCO** ne sera envoyé à l'établissement.

Type de lieu	Modification par rapport à 2022	Définition
Centre hospitalier		« Les centres hospitaliers ont pour mission d'offrir des services diagnostiques et des soins médicaux généraux et spécialisés, dans les secteurs de la santé physique (CHSGS) ou de la santé mentale (soins psychiatriques : CHPSY) » (MSSS, s.d. : en ligne).
Établissement de détention provinciale		Lieu, autre qu'un pénitencier géré par le gouvernement du Canada où les personnes accusées d'infraction sont ordinairement détenues sous garde.

D. Autre lieu

Type de lieu	Modification par rapport à 2022	Définition
Quartiers cellulaires des postes de police		Les données portant sur le nombre de personnes en situation d'itinérance détenues dans les quartiers cellulaires des services de police seront colligées par le MSP.
Autres		Autre type de lieu ou combinaison de types de lieux non prévus dans la présente nomenclature. La grille d'inventaire des organismes permettra de préciser les lieux qualifiés «autres»

4.2 Populations non visées par l'énumération

- **Les personnes domiciliées** ; c'est-à-dire les propriétaires et les locataires d'un logement permanent et sécuritaire, ainsi que les personnes considérées comme faisant partie de leur ménage. Par exemple, un visiteur de la ville qui demeure chez un ami peut avoir accès à un logement permanent dans sa ville de résidence. De même, un jeune qui passe la nuit chez quelqu'un d'autre peut avoir un logement permanent chez ses parents.
- **Les personnes domiciliées dans un logement insalubre ou surpeuplé** ; c'est-à-dire les ménages qui sont propriétaires ou locataires d'un logement qui ne répond pas à leurs besoins ou qui posent des enjeux de santé. S'il s'agit ici de renseignements contextuels importants au regard des besoins relatifs au logement dans une collectivité, il est impossible d'évaluer la situation dans le cadre d'une énumération ; cette population est donc considérée comme hors de la portée de l'énumération.
- **Les personnes à risque d'itinérance et/ou celles qui ont connu un épisode d'itinérance et qui occupent désormais un logement permanent** (par exemple ceux qui participent à un programme de stabilité résidentielle avec accompagnement (SRA)). Comme les exercices se tiennent un soir donné, les personnes domiciliées en situation de grande précarité ou qui ont connu un épisode et qui sont maintenant engagées dans une trajectoire de stabilité résidentielle sont considérées comme domiciliées.
- **Les personnes en situation d'itinérance cachée** ; les personnes qui n'ont pas de logement permanent et qui sont hébergées temporairement chez d'autres personnes qui ne font pas partie de leur ménage, ou qui demeurent par leurs propres moyens dans un hôtel ou un motel.
- **Les personnes sans abri** ; cette catégorie inclut les personnes qui n'ont pas de logement permanent ayant passé la nuit dans un lieu extérieur (rue, parc, immeuble abandonné, etc.), dans un campement⁶ (tente, abri, autre installation extérieure) ou dans un véhicule.

4.3 Note spécifique aux haltes-chaleur

Les coordonnatrices et coordonnateurs régionaux seront appelés à dresser l'inventaire des haltes-chaleur ouvertes pendant la période hivernale, nonobstant qu'elles soient ouvertes ou fermées la nuit du 23 avril. Aucun sondage VOXCO ne sera rempli pour ce type de ressource (à l'exception des haltes-chaleur ouvertes dans la nuit du 23 au 24 avril). La consignation de l'inventaire répond à l'objectif de dresser l'inventaire des haltes-chaleur ouvertes durant l'hiver 2024.

⁶ À l'exception du campement structuré situé à Gatineau, en raison de ses particularités. Ce campement unique au Québec est le seul inclus dans l'exercice d'énumération.

5. Méthodologie de l'énumération

- L'énumération consiste en cinq activités principales qui correspondent aux objectifs mentionnés précédemment, soit *dresser l'inventaire des points de services des ressources d'hébergement*; *recueillir des données administratives* sur lesdites ressources (ex. : nombre de places disponibles, nombre de personnes hébergées) un soir donné ; *estimer le nombre de personnes en situation d'itinérance visible qui sont hébergées* dans ces ressources un soir donné ; *comparer les nombres estimés avec les exercices de dénombrement précédents*; *dresser l'inventaire des haltes-chaudière ouvertes en période hivernale et recueillir des données administratives au sein de celles ouvertes la nuit du 23 au 24 avril*.
- Les établissements et la plupart des organismes communautaires colligent des données administratives sur les usagères et usagers qui bénéficient de leurs services à travers différents supports d'informations, tant physiques qu'informatiques. Certaines de ces données contribueront à estimer le nombre de personnes en situation d'itinérance hébergées la nuit du 23 au 24 avril 2024 et sont détaillées dans cette sous-section.

5.1 Dresser l'inventaire des points de service des ressources d'hébergement

Pour collecter les données dans les ressources d'hébergement, les coordonnatrices et coordonnateurs régionaux seront appelés à mettre à jour la liste de tous les points de service des ressources⁷ qui offrent spécifiquement des services d'hébergement et des logements aux personnes en situation d'itinérance dans leur région.

Une grille d'organismes pré-remplie⁸ sera déposée par le MSSS dans le canal TEAMS *Coordonnateurs, énumération et dénombrement* à chaque coordonnateur et coordonnatrice régionaux, selon les données récoltées lors du dénombrement 2022. Une grille spécifique à l'inventaire des ressources pour personnes contrevenantes sera envoyée au coordonnateur du MSP.

Les grilles remplies par les coordonnateurs et coordonnatrices régionaux doivent être déposées dans le canal TEAMS précédemment mentionné, au plus tard le 22 mars.

Un calendrier des activités à réaliser est présenté au point 7.2 du présent document.

Il est à noter que les données issues des ressources d'hébergement pour personnes contrevenantes respecteront les mêmes étapes, mais seront colligées par le MSP plutôt que par les coordonnateurs régionaux.

⁷ Il est à noter qu'une même ressource peut offrir différents points de service.

⁸ Seulement pour les régions ayant participé au dénombrement 2022.

5.2 Période couverte

La période couverte par l'énumération est de **20 h le 23 avril à 7 h le 24 avril**, sans tenir compte de la durée d'occupation. Exemple : une personne admise à 21 h le 23 avril et qui quitte à 2 h le 24 avril sera comptabilisée.

De plus, veuillez considérer toutes les personnes présentes entre 20 h et 7 h, peu importe la durée d'occupation au cours de cette période. Ainsi, un même lit peut être utilisé par plus d'une personne.

Note : si des places de débordement étaient offertes la nuit du 23 avril, il est possible que le nombre de personnes soit plus grand que le nombre de places régulières.

5.3 Recueillir les données du 23 avril

Le 24 avril, un courriel comprenant un lien personnalisé vers un court sondage sur le nombre de personnes ayant été hébergées au cours de la nuit du 23 avril sera envoyé par l'INSPQ aux personnes-contacts des ressources d'hébergement préalablement identifiées lors de l'inventaire des points de services. Un tableau synthèse présentant le détail des questions du sondage est disponible au point 7.5.

Un calendrier des activités à réaliser est présenté au point 7.2 du présent document.

5.4 Collecte de données auprès des centres de réadaptation en dépendance

Le 24 avril, un courriel comprenant un lien personnalisé vers un court sondage sur le nombre de personnes ayant été hébergées au cours de la nuit du 23 avril sera envoyé par l'INSPQ aux personnes-contacts des ressources d'hébergement préalablement identifiées lors de l'inventaire des points de services. Un tableau synthèse présentant le détail des questions du sondage est disponible au point 7.5.

Le nombre estimé sera obtenu à partir des données administratives recueillies par les CISSS et les CIUSSS (nombres de personnes en situation d'itinérance visible se trouvant dans les centres de réadaptation en dépendance).

Le ministère de la Santé et des Services sociaux assure l'arrimage avec les CRD, ces ressources ne figurent donc pas dans la grille d'inventaire régionale.

5.5 Collecte de données auprès des centres hospitaliers

Le nombre estimé sera obtenu à partir des données administratives recueillies par les CISSS, CIUSSS et centres hospitaliers non fusionnés (nombres de personnes en situation d'itinérance visible se trouvant dans les centres hospitaliers).

La date utilisée pour l'extraction des données MED-ECHO est le 23 avril 2024. Cela signifie que toutes les personnes dont l'admission à l'hôpital datera du 23 avril ou antérieurement, et qui auront une date de congé le 24 avril ou après, seront incluses dans la base de données.

5.6 Collecte de données auprès des établissements de détention provinciaux

Les données portant sur le nombre de personnes en situation d'itinérance incarcérées dans les établissements de détention provinciaux seront colligées par le MSP.

Contrairement à l'exercice de dénombrement de 2022, les personnes en situation d'itinérance en détention ne seront pas invitées à répondre à un questionnaire. La donnée sera extraite du Système de gestion des dossiers administratifs correctionnels, DACOR, ayant un indicateur spécifique pour les personnes qui étaient en situation d'itinérance à leur entrée en détention.

5.7 Collecte de données auprès des quartiers cellulaires des postes de police

Les données portant sur le nombre de personnes en situation d'itinérance détenues dans les quartiers cellulaires des services de police seront colligées par le MSP.

Le personnel sur place posera la question suivante aux personnes détenues dans les quartiers cellulaires dans la nuit du 23 avril, entre 20 h et 7 h les 24 avril : « *Avez-vous accès à un domicile permanent où vous pouvez habiter en toute sécurité aussi longtemps que vous le voulez ?* » Si la personne répond non, elle sera considérée comme étant en situation d'itinérance.

6. Après l'énumération

La Direction des communications du MSSS fera le lien avec les responsables des communications dans les CISSS et les CIUSSS pour les suites à donner après l'énumération et la diffusion des résultats obtenus. Il importe de s'assurer du respect des orientations ministérielles avant toute communication publique de ces résultats.

6.1 Participation à une rencontre nationale post-énumération

Tous les coordonnateurs régionaux seront invités à participer à une rencontre nationale qui sera l'occasion de dresser le bilan global de l'exercice d'énumération. Le coordonnateur national aura la responsabilité d'organiser cette rencontre d'évaluation.

7. Aide-mémoires

7.1 Calendrier : Plan de travail sommaire

Échéancier	Étapes
9 février 2024	Nommer ou confirmer un coordonnateur pour planifier et réaliser les exercices d'énumération et de dénombrement (julie.leduc01@msss.gouv.qc.ca)
28 février 2024	Présentation ministérielle de la grille des organismes (incluant un guide de saisie) et du guide de l'énumération (<i>rencontre du comité de coordination régionale</i>)
21 mars 2024	Présentation ministérielle du sondage (<i>rencontre du comité de coordination régionale</i>)
Février-mars 2024	Réactivation des comités régionaux (2 rencontres recommandées)
Février - mars – avril 2024	Mobiliser les différents points de services pour solliciter leur participation à la démarche (2 rencontres recommandées)
22 mars 2024	Dépôt de l'inventaire des points de services des ressources d'hébergement au MSSH (via canal TEAMS) (<i>selon les modalités du guide de saisie</i>)
10 avril 2024	Rencontre finale pré-énumération (<i>rencontre du comité de coordination régionale</i>)
En continu	Répondre à différentes questions du comité national concernant leur région

7.2 Calendrier: Inventaire des points de services des ressources d'hébergement

Échéancier	Étapes
28 février	Une grille d'organismes pré-remplie selon les données récoltées lors du dénombrement 2022 sera transmise par le MSSS à chaque coordonnateur et coordonnatrice régional ⁹ . Une grille spécifique à l'inventaire des ressources pour personnes contrevenantes sera envoyée au coordonnateur du MSP
28 février au 22 mars	Mise à jour de la grille d'organismes par les coordonnateurs et coordonnatrices régionaux
22 mars	Dépôt de la grille remplie au MSSS (canal TEAMS <i>Coordonnateurs énumération et dénombrement</i>)
22 mars au 5 avril	Compilation et analyse des grilles d'organismes par l'INSPQ.
15 avril (date pressentie)	Un courriel d'information sera envoyé par l'INSPQ aux personnes-contacts des ressources d'hébergement, qui comprendra une présentation de la démarche et du sondage qui leur sera envoyé le soir de l'énumération. Ce courriel servira également à tester les adresses courriel fournies et à les corriger au besoin.

⁹ Seulement pour les régions ayant participé au dénombrement 2022.

7.3 Calendrier : Collecte des données du 23 avril

Échéancier	Étapes
24 avril	Envoi du courriel comprenant un lien personnalisé vers un court sondage transmis par l'INSPQ aux personnes-contacts des ressources d'hébergement préalablement identifiées lors de l'inventaire des points de services.
29 avril	Un courriel de rappel sera envoyé par l'INSPQ aux organismes n'ayant pas encore rempli le sondage à cette date. La date limite sera indiquée au jeudi 2 mai.
2 mai (date pressentie)	Un second courriel de rappel sera envoyé par l'INSPQ aux organismes n'ayant pas encore rempli le sondage à cette date. La date limite sera indiquée au jeudi 2 mai.

7.4 Sommaire – Collecte de données pour l'énumération 2024 au Québec*

A. Points de service dans lesquels on retrouve des personnes domiciliées et en situation d'itinérance				
Pour les distinguer, le sondage VOXCO permettra de comptabiliser uniquement les personnes en situation d'itinérance dans ces points de service.				
Type de lieu	Source du nombre	Personne ou organisme responsable de la donnée	Commentaire	Version du sondage VOXCO
Hébergement en dépendance (RHD)	Saisie des données sur le Web (sondage VOXCO)	Employé de la ressource	<ul style="list-style-type: none"> - Ces ressources se trouvent dans l'inventaire de l'ensemble des points de service. - Les personnes hébergées dans ces lieux ne sont pas considérées systématiquement en situation d'itinérance. 	Type 2
Centre de crise				
Mixte — Hébergement en dépendance et centre de crise				
Ressources de transition pour personnes contrevenantes	Saisie des données sur le Web (sondage VOXCO)	Employé de la ressource	<ul style="list-style-type: none"> - La recension de ces ressources se fait par le MSP (ne se trouvent pas dans l'inventaire de l'ensemble des points de service). - Les personnes hébergées dans ces lieux ne sont pas considérées systématiquement en situation d'itinérance. 	Type 2
Centre de réadaptation en dépendance (centre de réadaptation pour les personnes ayant une dépendance)	Saisie des données sur le Web (sondage VOXCO)	CISSS/CIUSSS	<ul style="list-style-type: none"> - La recension de ces ressources se fait par le MSSS (ne se trouvent pas dans la grille faisant l'inventaire de l'ensemble des points de service). - Les personnes hébergées dans ces lieux ne sont pas considérées systématiquement en situation d'itinérance. 	Type 2

B. Points de service où toutes les personnes hébergées le soir du 23 avril 2024 seront considérées comme étant en situation d'itinérance

Le sondage VOXCO permettra de déterminer le nombre de places (lits) d'hébergement offertes par l'organisme.

Type de lieu*	Source du nombre	Personne ou organisme responsable de la donnée	Commentaire	Version du sondage VOXCO
Hébergement d'urgence	Saisie des données sur le Web (sondage VOXCO)	Employé de la ressource	<ul style="list-style-type: none"> - Ces ressources se trouvent dans la grille faisant l'inventaire de l'ensemble des points de service. - Les personnes hébergées dans ces lieux sont considérées systématiquement en situation d'itinérance. 	Type 3
Hébergement de transition				
Logement de transition				
Halte-chaleur	Saisie des données sur le Web (sondage VOXCO)	Employé de la ressource	<ul style="list-style-type: none"> - Ces ressources se trouvent dans la grille faisant l'inventaire de l'ensemble des points de service. Les personnes présentes dans ces lieux sont considérées systématiquement en situation d'itinérance.	Type 5
Mixte — Hébergement d'urgence, hébergement de transition et/ou logement de transition	Saisie des données sur le Web (sondage VOXCO)	Employé de la ressource	<ul style="list-style-type: none"> - Ces ressources se trouvent dans la grille faisant l'inventaire de l'ensemble des points de service. - Les personnes hébergées dans ces lieux sont considérées systématiquement en situation d'itinérance. 	Type 4

B. Points de service où toutes les personnes hébergées le soir du 23 avril 2024 seront considérées comme étant en situation d'itinérance

Le sondage VOXCO permettra de déterminer le nombre de places (lits) d'hébergement offertes par l'organisme.

Type de lieu*	Source du nombre	Personne ou organisme responsable de la donnée	Commentaire	Version du sondage VOXCO
Violence 1re étape	Saisie des données sur le Web (sondage VOXCO)	Employé de la ressource	<ul style="list-style-type: none"> - Ces ressources se trouvent dans la grille faisant l'inventaire de l'ensemble des points de service. - Les personnes hébergées dans ces lieux sont considérées systématiquement en situation d'itinérance. 	Type 1
Violence 2e étape				
Mixte — Violence 1re et 2 ^e étapes				

C. Lieu dans lequel on retrouve des personnes domiciliées et en situation d'itinérance

Le système d'information déployé dans le lieu permettra de les distinguer. **Aucun sondage VOXCO** ne sera envoyé à l'établissement.

Type de lieu	Source du nombre	Personne ou organisme responsable de la donnée	Commentaire	Version du sondage VOXCO
Centre hospitalier	Saisie des données dans MED-ECHO	CISSS/CIUSSS	<ul style="list-style-type: none"> - La recension de ces ressources se fait par le MSSS (ne se trouvent pas dans la grille faisant l'inventaire de l'ensemble des points de service). - Les personnes hébergées dans ces lieux ne sont pas considérées systématiquement en situation d'itinérance. 	Aucun
Établissement de détention provinciale	Saisie des données dans DACOR	MSP	<ul style="list-style-type: none"> - La recension de ces ressources se fait par le MSP (ne se trouvent pas dans la grille faisant l'inventaire de l'ensemble des points de service). - Les personnes hébergées dans ces lieux ne sont pas considérées systématiquement en situation d'itinérance. 	Aucun

Guide sur l'énumération de l'itinérance hébergée au Québec

D. Autre lieu				
Type de lieu	Source du nombre	Personne ou organisme responsable de la donnée	Commentaire	Version du sondage VOXCO
Quartiers cellulaires des postes de police	Quartiers cellulaires des postes de police	Données administratives	<ul style="list-style-type: none"> - La recension de ces ressources se fait par le MSP (ne se trouvent pas dans la grille faisant l'inventaire de l'ensemble des points de service). - Les personnes hébergées dans ces lieux ne sont pas considérées systématiquement en situation d'itinérance. 	Aucun
Autre				Type 2

7.5 Questions du sondage VOXCO

Type 1 - Ressources pour personnes victimes de violence conjugale	
<p>Message d'introduction</p>	<p>Titre : Tout le monde compte 2024</p> <p>Ce sondage comporte quatre questions et permettra d'estimer le nombre de personnes victimes de violence conjugale hébergées dans votre organisme le soir du 23 avril 2024. Cette étude est menée par l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) pour le compte du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec (MSSS).</p> <p>Votre participation et vos réponses demeureront strictement confidentielles. Il sera impossible d'identifier votre organisme lors de la publication des résultats. Les données anonymisées du sondage seront partagées aux Directions régionales de santé publique à des fins de surveillance continue de l'état de santé. Vous êtes libre d'y participer ou non sans aucune conséquence négative. En répondant au sondage qui suit, vous consentez à participer à cette étude.</p> <p>Pour tout problème technique ou pour d'autres informations concernant cette étude, nous vous invitons à nous écrire par courriel : denombrementPSI@inspq.qc.ca</p>
<p>Entête du sondage</p>	<p>Les questions suivantes portent sur l'organisme :</p> <p>Nom_organisme À l'adresse suivante* : Adresse_organisme</p> <p>Si votre organisme offre des services à plusieurs adresses, vous recevrez un questionnaire en ligne par adresse. Pour le questionnaire suivant, veuillez répondre uniquement concernant l'adresse mentionnée ci-dessus.</p> <p>De plus, si votre organisme a une halte-chaleur à l'adresse mentionnée ci-dessus, ne la prenez pas en compte dans vos réponses. Vous recevrez un autre sondage concernant cette halte-chaleur, le cas échéant.</p> <p><i>Si l'organisme n'a pas divulgué son adresse, on inscrira « Confidentiel »</i></p>

Guide sur l'énumération de l'itinérance hébergée au Québec

<p>Question 1</p>	<p>Q1. Entre 20 h le mardi 23 avril et 7 h le mercredi 24 avril, quel était le nombre de places (lits) d'hébergement offertes par votre organisme en incluant les lits réguliers et les lits planifiés dans le cadre des mesures hivernales (le cas échéant), mais en excluant les places de débordement ponctuel (surcapacité) ?</p> <p>Note : si votre organisme a une halte-chaleur à l'adresse mentionnée ci-dessus, ne la prenez pas en compte dans vos réponses. Vous recevrez un autre sondage concernant cette halte-chaleur, le cas échéant.</p> <p>Nombre de places (lits) : _____</p>
<p>Question 2a</p>	<p>Q2a. Entre 20 h le mardi 23 avril et 7 h le mercredi 24 avril, combien de personnes différentes avez-vous hébergées ?</p> <p>Nombre de personnes hébergées : _____</p> <p>Note : si des places de débordement étaient offertes la nuit du 23 avril, il est possible que le nombre de personnes soit plus grand que le nombre de places régulières.</p> <p>De plus, veuillez considérer toutes les personnes hébergées entre 20 h et 7 h, peu importe la durée d'occupation du lit au cours de cette période. Ainsi, un même lit peut être utilisé par plus d'une personne.</p> <p>Finalement, si votre organisme a une halte-chaleur à l'adresse mentionnée ci-dessus, ne la prenez pas en compte dans vos réponses. Vous recevrez un autre sondage concernant cette halte-chaleur, le cas échéant.</p>
<p>Question 2b</p>	<p>Non applicable</p>
<p>Question 3</p>	<p>Les prochaines questions (3 et 4) ont pour objectif d'obtenir un portrait sommaire de la disponibilité de l'information sur les refus d'admission et les listes d'attente. Ces réponses alimenteront les réflexions quant à l'ajout éventuel de questions plus spécifiques permettant de tenir compte de ces réalités lors des prochains exercices d'énumération ou de dénombrement.</p> <p>Q3. Collectez-vous de l'information sur les refus d'admission, tous motifs confondus ? Oui, non, commentaire.</p>
<p>Question 4</p>	<p>Q4. Vous arrive-t-il d'inscrire des personnes sur une liste d'attente pour accéder aux services de votre ressource? Oui, non, commentaire</p>

Guide sur l'énumération de l'itinérance hébergée au Québec

Question 5	Non applicable
------------	-----------------------

Type 2 - Hébergement dépendance (RHD, CRD), centre de crise, mixte dépendance/centre de crise, ressources de transition pour personnes contrevenantes, autres

<p>Message d'introduction</p>	<p>Titre : Tout le monde compte 2024</p> <p>Ce sondage comporte quatre questions et permettra d'estimer le nombre de personnes en situation d'itinérance hébergées dans votre organisme le soir du 23 avril 2024. Cette étude est menée par l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) pour le compte du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec (MSSS).</p> <p>Votre participation et vos réponses demeureront strictement confidentielles. Il sera impossible d'identifier votre organisme lors de la publication des résultats. Les données anonymisées du sondage seront partagées aux Directions régionales de santé publique à des fins de surveillance continue de l'état de santé. Vous êtes libre d'y participer ou non sans aucune conséquence négative. En répondant au sondage qui suit, vous consentez à participer à cette étude.</p> <p>Pour tout problème technique ou pour d'autres informations concernant cette étude, nous vous invitons à nous écrire par courriel : denombrementPSI@inspq.qc.ca ou à consulter la page Web suivante : https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/itinérance/donnees-itinerance/#enumeration-itinerance-hebergee</p>
<p>Entête du sondage</p>	<p>Les questions suivantes portent sur l'organisme :</p> <p>Nom_organisme À l'adresse suivante* : Adresse_organisme</p> <p>Si votre organisme offre des services à plusieurs adresses, vous recevrez un questionnaire en ligne par adresse. Pour le questionnaire suivant, veuillez répondre uniquement concernant l'adresse mentionnée ci-dessus.</p> <p>De plus, si votre organisme a une halte-chaueur à l'adresse mentionnée ci-dessus, ne la prenez pas en compte dans vos réponses. Vous recevrez un autre sondage concernant cette halte-chaueur, le cas échéant.</p> <p><i>Si l'organisme n'a pas divulgué son adresse, on inscrira « Confidentiel »</i></p>

Type 2 - Hébergement dépendance (RHD, CRD), centre de crise, mixte dépendance/centre de crise, ressources de transition pour personnes contrevenantes, autres	
<p>Question 1</p>	<p>Q1. Entre 20 h le mardi 23 avril et 7 h le mercredi 24 avril, quel était le nombre de places (lits) d'hébergement offertes par votre organisme en incluant les lits réguliers et les lits planifiés dans le cadre des mesures hivernales (le cas échéant), mais en excluant les places de débordement ponctuel (surcapacité) ?</p> <p>Note : si votre organisme a une halte-chaleur à l'adresse mentionnée ci-dessus, ne la prenez pas en compte dans vos réponses. Vous recevrez un autre sondage concernant cette halte-chaleur, le cas échéant.</p> <p>Nombre de places (lits) : _____</p>
<p>Question 2a</p>	<p>Q2a. Entre 20 h le mardi 23 avril et 7 h le mercredi 24 avril, combien de personnes différentes avez-vous hébergées ?</p> <p>Nombre de personnes hébergées : _____</p> <p>Note : si des places de débordement étaient offertes la nuit du 23 avril, il est possible que le nombre de personnes soit plus grand que le nombre de places régulières.</p> <p>De plus, veuillez considérer toutes les personnes hébergées entre 20 h et 7 h, peu importe la durée d'occupation du lit au cours de cette période. Ainsi, un même lit peut être utilisé par plus d'une personne.</p> <p>Finalement, si votre organisme a une halte-chaleur à l'adresse mentionnée ci-dessus, ne la prenez pas en compte dans vos réponses. Vous recevrez un autre sondage concernant cette halte-chaleur, le cas échéant.</p>
<p>Question 2 b</p>	<p>Q2b. Parmi les personnes rapportées à la question précédente, combien de personnes étaient en situation d'itinérance lors de leur entrée dans votre organisme?</p> <p>Note : une personne est en situation d'itinérance si elle n'a pas accès à un logement permanent et sécuritaire.</p>
<p>Question 3</p>	<p>Les prochaines questions (3 et 4) ont pour objectif d'obtenir un portrait sommaire de la disponibilité de l'information sur les refus d'admission et les listes d'attente. Ces réponses alimenteront les réflexions quant à l'ajout éventuel de questions plus spécifiques permettant de tenir compte de ces réalités lors des prochains exercices d'énumération ou de dénombrement.</p>

Guide sur l'énumération de l'itinérance hébergée au Québec

Type 2 - Hébergement dépendance (RHD, CRD), centre de crise, mixte dépendance/centre de crise, ressources de transition pour personnes contrevenantes, autres	
	Q3. Collectez-vous de l'information sur les refus d'admission, tous motifs confondus ? Oui, non, commentaire.
Question 4	Q4. Vous arrive-t-il d'inscrire des personnes sur une liste d'attente pour accéder aux services de votre ressource? Oui, non, commentaire
Question 5	Non applicable

Type 3 - Hébergement d'urgence, de transition, logement de transition	
Message d'introduction	<p>Titre : Tout le monde compte 2024</p> <p>Ce sondage comporte quatre questions et permettra d'estimer le nombre de personnes en situation d'itinérance hébergées dans votre organisme le soir du 23 avril 2024. Cette étude est menée par l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) pour le compte du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec (MSSS).</p> <p>Votre participation et vos réponses demeureront strictement confidentielles. Il sera impossible d'identifier votre organisme lors de la publication des résultats. Les données anonymisées du sondage seront partagées aux Directions régionales de santé publique à des fins de surveillance continue de l'état de santé. Vous êtes libre d'y participer ou non sans aucune conséquence négative. En répondant au sondage qui suit, vous consentez à participer à cette étude.</p> <p>Pour tout problème technique ou pour d'autres informations concernant cette étude, nous vous invitons à nous écrire par courriel : denombrementPSI@inspq.qc.ca ou à consulter la page Web suivante : https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/itinérance/donnees-itinerance/#enumeration-itinerance-hebergee</p>
Entête du sondage	<p>Les questions suivantes portent sur l'organisme :</p> <p>Nom_organisme À l'adresse suivante* : Adresse_organisme</p>

Type 3 - Hébergement d'urgence, de transition, logement de transition	
	<p>Si votre organisme offre des services à plusieurs adresses, vous recevrez un questionnaire en ligne par adresse. Pour le questionnaire suivant, veuillez répondre uniquement concernant l'adresse mentionnée ci-dessus.</p> <p>De plus, si votre organisme a une halte-chaleur à l'adresse mentionnée ci-dessus, ne la prenez pas en compte dans vos réponses. Vous recevrez un autre sondage concernant cette halte-chaleur, le cas échéant.</p> <p>Si l'organisme n'a pas divulgué son adresse, on inscrira « Confidentiel »</p>
Question 1	<p>Q1. Entre 20 h le mardi 23 avril et 7 h le mercredi 24 avril, quel était le nombre de places (lits) d'hébergement offertes par votre organisme en incluant les lits réguliers et les lits planifiés dans le cadre des mesures hivernales (le cas échéant), mais en excluant les places de débordement ponctuel (surcapacité) ?</p> <p>Note : si votre organisme a une halte-chaleur à l'adresse mentionnée ci-dessus, ne la prenez pas en compte dans vos réponses. Vous recevrez un autre sondage concernant cette halte-chaleur, le cas échéant.</p> <p>Nombre de places (lits) : _____</p>
Question 2a	<p>Q2a. Entre 20 h le mardi 23 avril et 7 h le mercredi 24 avril, combien de personnes différentes avez-vous hébergées ?</p> <p>Nombre de personnes hébergées : _____</p> <p>Note : si des places de débordement étaient offertes la nuit du 23 avril, il est possible que le nombre de personnes soit plus grand que le nombre de places régulières.</p> <p>De plus, veuillez considérer toutes les personnes hébergées entre 20 h et 7 h, peu importe la durée d'occupation du lit au cours de cette période. Ainsi, un même lit peut être utilisé par plus d'une personne.</p> <p>Finalement, si votre organisme a une halte-chaleur à l'adresse mentionnée ci-dessus, ne la prenez pas en compte dans vos réponses. Vous recevrez un autre sondage concernant cette halte-chaleur, le cas échéant.</p>
Question 2b	Non applicable

Guide sur l'énumération de l'itinérance hébergée au Québec

Type 3 - Hébergement d'urgence, de transition, logement de transition	
Question 3	<p>Les prochaines questions (3 et 4) ont pour objectif d'obtenir un portrait sommaire de la disponibilité de l'information sur les refus d'admission et les listes d'attente. Ces réponses alimenteront les réflexions quant à l'ajout éventuel de questions plus spécifiques permettant de tenir compte de ces réalités lors des prochains exercices d'énumération ou de dénombrement.</p> <p>Q3. Collectez-vous de l'information sur les refus d'admission, tous motifs confondus ? Oui, non, commentaire.</p>
Question 4	<p>Q4. Vous arrive-t-il d'inscrire des personnes sur une liste d'attente pour accéder aux services de votre ressource? Oui, non, commentaire</p>
Question 5	Non applicable

Type 4 - Hébergement mixte d'urgence, hébergement de transition et/ou logement de transition	
Message d'introduction	<p>Titre : Tout le monde compte 2024</p> <p>Ce sondage comporte quatre questions et permettra d'estimer le nombre de personnes en situation d'itinérance hébergées dans votre organisme le soir du 23 avril 2024. Cette étude est menée par l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) pour le compte du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec (MSSS).</p> <p>Votre participation et vos réponses demeureront strictement confidentielles. Il sera impossible d'identifier votre organisme lors de la publication des résultats. Les données anonymisées du sondage seront partagées aux Directions régionales de santé publique à des fins de surveillance continue de l'état de santé. Vous êtes libre d'y participer ou non sans aucune conséquence négative. En répondant au sondage qui suit, vous consentez à participer à cette étude.</p> <p>Pour tout problème technique ou pour d'autres informations concernant cette étude, nous vous invitons à nous écrire par courriel : denombrementPSI@inspq.qc.ca ou à consulter la page Web suivante : https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/itinerance/donnees-itinerance/#enumeration-itinerance-hebergee</p>

Type 4 - Hébergement mixte d'urgence, hébergement de transition et/ou logement de transition	
<p>Entête du sondage</p>	<p>Les questions suivantes portent sur l'organisme :</p> <p>Nom_organisme À l'adresse suivante* : Adresse_organisme</p> <p>Si votre organisme offre des services à plusieurs adresses, vous recevrez un questionnaire en ligne par adresse. Pour le questionnaire suivant, veuillez répondre uniquement concernant l'adresse mentionnée ci-dessus.</p> <p>De plus, si votre organisme a une halte-chaleur à l'adresse mentionnée ci-dessus, ne la prenez pas en compte dans vos réponses. Vous recevrez un autre sondage concernant cette halte-chaleur, le cas échéant.</p> <p><i>Si l'organisme n'a pas divulgué son adresse, on inscrira « Confidentiel »</i></p>
<p>Question 1</p>	<p>Question posée à trois reprises, en visant l'hébergement d'urgence, l'hébergement de transition et le logement de transition.</p> <p>Q1. Entre 20 h le mardi 23 avril et 7 h le mercredi 24 avril, quel était le nombre de places (lits) d'hébergement offertes par votre organisme en incluant les lits réguliers et les lits planifiés dans le cadre des mesures hivernales (le cas échéant), mais en excluant les places de débordement ponctuel (surcapacité) ?</p> <p>Note : si votre organisme a une halte-chaleur à l'adresse mentionnée ci-dessus, ne la prenez pas en compte dans vos réponses. Vous recevrez un autre sondage concernant cette halte-chaleur, le cas échéant.</p> <p>Nombre de places (lits) : _____</p>
<p>Question 2a</p>	<p>Question posée à trois reprises, en visant l'hébergement d'urgence, l'hébergement de transition et le logement de transition.</p> <p>Q2a. Entre 20 h le mardi 23 avril et 7 h le mercredi 24 avril, combien de personnes différentes avez-vous hébergées ?</p> <p>Nombre de personnes hébergées : _____</p> <p>Note : si des places de débordement étaient offertes la nuit du 23 avril, il est possible que le nombre de personnes soit plus grand que le nombre de places régulières.</p> <p>De plus, veuillez considérer toutes les personnes hébergées entre 20 h et 7 h, peu importe la durée</p>

Guide sur l'énumération de l'itinérance hébergée au Québec

Type 4 - Hébergement mixte d'urgence, hébergement de transition et/ou logement de transition	
	<p>d'occupation du lit au cours de cette période. Ainsi, un même lit peut être utilisé par plus d'une personne.</p> <p>Enfin, si votre organisme a une halte-chaleur à l'adresse mentionnée ci-dessus, ne la prenez pas en compte dans vos réponses. Vous recevrez un autre sondage concernant cette halte-chaleur, le cas échéant.</p>
Question 2b	Non applicable
Question 3	<p>Les prochaines questions (3 et 4) ont pour objectif d'obtenir un portrait sommaire de la disponibilité de l'information sur les refus d'admission et les listes d'attente. Ces réponses alimenteront les réflexions quant à l'ajout éventuel de questions plus spécifiques permettant de tenir compte de ces réalités lors des prochains exercices d'énumération ou de dénombrement.</p> <p>Q3. Collectez-vous de l'information sur les refus d'admission, tous motifs confondus ? Oui, non, commentaire.</p>
Question 4	<p>Q4. Vous arrive-t-il d'inscrire des personnes sur une liste d'attente pour accéder aux services de votre ressource? Oui, non, commentaire</p>
Question 5	Non applicable

Ressources ciblées	Type 5 – Halte-chaleur
Message d'introduction	<p>Titre : Tout le monde compte 2024</p> <p>Ce sondage comporte quatre questions et permettra d'estimer le nombre de personnes en situation d'itinérance hébergées dans votre halte-chaleur le soir du 23 avril 2024. Cette étude est menée par l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) pour le compte du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec (MSSS).</p> <p>Votre participation et vos réponses demeureront strictement confidentielles. Il sera impossible d'identifier votre halte-chaleur lors de la publication des résultats. Les données anonymisées du sondage seront partagées aux Directions régionales de santé publique à des fins de surveillance</p>

Guide sur l'énumération de l'itinérance hébergée au Québec

Ressources ciblées	Type 5 – Halte-chaleur
	<p>continue de l'état de santé. Vous êtes libre d'y participer ou non sans aucune conséquence négative. En répondant au sondage qui suit, vous consentez à participer à cette étude.</p> <p>Pour tout problème technique ou pour d'autres informations concernant cette étude, nous vous invitons à nous écrire par courriel : denombrementPSI@inspq.qc.ca ou à consulter la page Web suivante :</p> <p>https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/itinérance/donnees-itinerance/#enumeration-itinerance-hebergee</p>
Entête du sondage	<p>Les questions suivantes portent sur la halte-chaleur :</p> <p>Nom_organisme À l'adresse suivante* : Adresse_organisme</p> <p>Si votre organisme offre des services à plusieurs adresses, vous recevrez un questionnaire en ligne par adresse. Pour le questionnaire suivant, veuillez répondre uniquement concernant l'adresse mentionnée ci-dessus.</p> <p>De plus, considérez uniquement votre halte-chaleur dans vos réponses, même si d'autres services d'hébergement sont offerts à l'adresse mentionnée ci-dessus. Vous recevrez un autre sondage concernant ces autres services d'hébergement, le cas échéant.</p> <p><i>Si l'organisme n'a pas divulgué son adresse, on inscrira « Confidentiel »</i></p>
Question 1	<p>Q1. Entre 20 h le mardi 23 avril et 7 h le mercredi 24 avril, quel était le nombre de places offertes (capacité maximale) par votre halte-chaleur?</p> <p>Note : considérez uniquement votre halte-chaleur dans vos réponses, même si d'autres services d'hébergement sont offerts à l'adresse mentionnée ci-dessus. Vous recevrez un autre sondage concernant ces autres services d'hébergement, le cas échéant.</p> <p>Nombre de places : _____</p>
Question 2a	<p>Q2a. Entre 20 h le mardi 23 avril et 7 h le mercredi 24 avril, combien de personnes différentes ont fréquenté votre halte-chaleur?</p> <p>Nombre de personnes : _____</p> <p>Note : Veuillez considérer toutes les personnes présentes entre 20 h et 7 h, peu importe la durée d'occupation au cours de cette période. Ainsi, une même place peut être utilisée par plus d'une personne.</p> <p>De plus, considérez uniquement votre halte-chaleur dans vos réponses, même si d'autres services</p>

Guide sur l'énumération de l'itinérance hébergée au Québec

Ressources ciblées	Type 5 – Halte-chaueur
	d'hébergement sont offerts à l'adresse mentionnée ci-dessus. Vous recevrez un autre sondage concernant ces autres services d'hébergement, le cas échéant.
Question 2b	Non applicable
Question 3	<p>La prochaine question a pour objectif d'obtenir un portrait sommaire de la disponibilité de l'information sur les refus d'admission. Cette réponse alimentera les réflexions quant à l'ajout éventuel de questions plus spécifiques permettant de tenir compte de cette réalité lors des prochains exercices d'énumération ou de dénombrement.</p> <p>Q3. Collectez-vous de l'information sur les refus d'admission, tous motifs confondus ? Oui, non, commentaire.</p>
Question 4	Non applicable
Question 5	Décrivez brièvement comment les personnes ont généralement utilisé votre halte-chaueur le 23 avril (ex. présence ponctuelle, présence pour la nuit).

